

---

<b><u>Membres en exercice:</u></b>	<b>Séance du 30 juin 2017</b>
11	Le 30 juin 2017 l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 23 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT
<b><u>Présents :</u></b> 10	<b><u>Sont présents:</u></b> Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Annie GLEDINES, Jean-Louis LARAGÉ, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE,
<b><u>Votants:</u></b> 11	Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Charles COSNEAU-TADDEI
	<b><u>Représentés:</u></b> Sylvain DIAZ
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Annie MAZET-RIVIERE

---

Objet: Election du délégué et des suppléants pour voter aux élections sénatoriales- De 2017 029

Elue Déléguée: Evelyne Alrivie-Chantelot  
Elus Suppléants: Annie Glédines, Pierre Durand, Jean-Louis Laragé

Objet: Motion pour le maintien des accompagnateurs scolaires dans les bus de maternelle - DE 2017 030

A compter du 1er septembre 2017, la Région deviendra compétente en lieu et place du Département en matière de Transports Scolaires.

En application de ce transfert de compétence, la Région succèdera au département dans l'ensemble de ses droits et obligations à l'égard des tiers.

Si, après concertation avec la Région, le Département assurera ce service par délégation pour la préparation de l'année scolaire 2017/2018, cette modification des compétences soulève à terme plusieurs questions au regard des services rendus à la population de notre département rural :

1- sur la question de la gratuité

2-accompagnements scolaires : Le Conseil Départemental a décidé la suppression des accompagnateurs dans les Transports Scolaires

*Après en avoir délibéré:*

*Pour:9                      Contre:                      0                      Abstention:2*

*Le conseil municipal de TEYSSIEU,*

- demande le maintien des accompagnateurs, à charge de l'organisateur, ou du Département,
- refuse que cette charge soit transférée aux communes,
- souhaite la pérennisation du maintien de la gratuité pour permettre aux familles rurales de ne pas être pénalisées par rapport au milieu urbain.

Objet: Motion de soutien à la candidature de Paris à l'organisation des JO de 2024 - DE 2017 031

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal:                      Pour: 3                      Contre: 1  
Abstention:7

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Objet: Opération d'éclairage public: remplacement de lanternes vétustes à vapeur de mercure - DE 2017 032

Madame le Maire présente le projet d'éclairage public cité en objet. Il s'agit de remplacer 9 lanternes vétustes à vapeur de mercure, ces lampes n'existant plus car pas économiques ni écologiques. Le cout HT de cette opération est de 4532€, dont 30 % maximum à la charge de la Commune, soit 1359.60 €. Lors de l'élaboration du budget primitif de la Commune un montant de 1200 € avait déjà été alloué à cette opération. Il convient donc de prévoir une décision modificative de crédits d'un montant de 160 €. Ce projet d'éclairage public sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot .

Pour:11 Contre:0 Abstention:0

Objet: Convention avec le SDIS pour l'utilisation et la mise à disposition du logiciel "Escort" - DE 2017 033

Madame le maire informe le Conseil Municipal que le SDIS a acquis un logiciel informatique de gestion des Points d'Eau Incendie (PEI). Le logiciel ESCORT est un outil de gestion informatisé et moderne des PEI, base de données départementale commune et unique.

L'utilisation de ce logiciel vise à faciliter et à optimiser les échanges concernant les caractéristiques des PEI, afin de disposer en temps réel des informations.

Cette mise à disposition est gratuite mais nécessite la signature d'une convention d'utilisation et de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal: Pour:11 Contre:0 Abstention:0

- autorise madame le Maire à signer une convention avec le SDIS pour l'utilisation et la mise à disposition à titre gratuit du logiciel Escort CR Plus.

Fait en mairie à Teyssieu le 6 juillet 2017.

Le Maire, Evelyne ALRIVIE-CHA NTELOT

L'Adjoint délégué

Annie MAZET-RIVIÈRE

